

**DEL 230925/090 – MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA CESSION DE DEUX PARCELLES SITUEES RUE DU BOCAGE – MONCOUTANT****Nombre de conseillers en exercice : 33**

Nombre de présents : 27

Nombre d'absents excusés : 6

Nombre de pouvoir : 3

Quorum : 17

**Nombre de voix exprimées : 30**

Le lundi 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, régulièrement convoqué, par le Maire Roland MOREAU s'est réuni salle du conseil ;

Secrétaire de séance : Éric BERTHELOT

**Date de convocation** : le mardi 19 septembre 2023**Étaient présents** :

AYRAULT NICOLAS (Adjoint) – BAUDIN ELISABETH – BELAUD AMELIE – BERTHELOT ERIC – BILHEU CHRISTIAN – BILLAUD DAMIENE– BILLY JACQUES (Maire délégué de moutiers sous Chantemerle) – BOCHE PATRICE (Adjoint) – BOSSARD ESTELLE (Adjointe) - DALLA BARBA ANNE (Maire déléguée de St Jouin de Milly) – DAVID STEPHANIE – FAZILLEAU STANISLAS (Maire délégué de Pugny) – GANDRILLON ELISE – GIRAUD VALERIE – HERAULT STELLIE – HERBRETEAU EMMANUELLE (maire déléguée de Le Breuil Bernard) – MAINARD CYRIL (Conseiller délégué) – MARSAULT MARIE-CLAUDE – MERCERON CHRISTIAN (Adjoint) – MOREAU ROLAND (Maire) – PETRAUD GILLES (Adjoint) – PROUD SEBASTIEN – RENAUDIN SYLVIE (Adjointe)– TALBOT MALVINA – TOUCHARD CLAUDE (Conseiller délégué) – VRIGNAUD CECILE (maire déléguée de Moncoutant)

**Étaient excusés** : BOSSARD ESTELLE a donné pouvoir à BODET SANDRINE (Adjointe) – BOULANGER PHILIPPE (maire délégué de La Chapelle St Etienne) – FUZEAU GUILLAUME – MOINEAU MARIE-JOSE a donné pouvoir à SIBILEAU VIVIANE – MOUILLER PHILIPPE a donné pouvoir à MOREAU ROLAND – SOULARD MAXIME

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

**EXPOSE DES MOTIFS** : Par délibération en date du 15 mai 2023, le Conseil municipal a décidé la cession à l'entreprise BOUTILLET du terrain de l'ancienne scierie situé rue du Bocage à MONCOUTANT pour un prix de 116.666,67 € HT soit 140.000 € TTC.

Les 2 parcelles concernées sont :

Parcelles	Superficie m <sup>2</sup>
BK0024	1.380
BO0168	15.519

Cependant, il est nécessaire de redélibérer car deux modifications sont nécessaires :

- Le nom de l'acquéreur figurant sur la précédente délibération était l'entreprise Boutillet alors que l'acquéreur est la SCI Chemin du Mezeau
- La commune donne son accord à la demande de la SCI Chemin du Mezeau de se faire substituer par toute personne morale de son choix.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré  
DECIDE à l'unanimité**

- **DE CEDER** les parcelles BK 24 et BO 168 pour une superficie totale de 16.899 m<sup>2</sup> au prix de 116.666,67 € HT soit 140.000 € TTC à la SCI Chemin du Mezeau,
- **DE PRENDRE** en charge les frais d'acte notarié
- **DE DONNER** son accord à la demande de la SCI Chemin du Mezeau de se faire substituer par toute personne morale de son choix
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à l'effet de signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les actes notariés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme  
Publié ce jour  
Moncoutant sur Sèvre, le 29/09/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**Eric BERTHELOT** secrétaire de séance

**Roland MOREAU** Maire

